

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six avril deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Céline GROSY, Daniel PIALET, Sylvette MILLET, Brice BRUNEL

Excusés : Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL, Patrice DURIF a donné procuration à Catherine CARLIER

Absents : Christelle JOVOVIC, Paul PERCETTI, Roseline AGGOUN

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 avril 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 avril 2023

Membres présents lors du conseil : 16

Membres absents : 3

Nombre de votants : 20

**DELIBERATION 2023-23. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023 –
BUDGET COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Monsieur le Rapporteur indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES		CREDITS OUVERTS
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 281 700.00
012	Charges de personnel	1 760 000.00
014	Atténuation de produits	5 000.00
023	Virement à la section d'Investissement	903 550
042	Opérations d'ordre entre sections	151 000.00
65	Autres charges de gestion courante	332 181.00
66	Charges financières	154 396.00
67	Charges exceptionnelles	6 500
68	Dotations aux amortissements et provisions	54 750
	Total dépenses de fonctionnement	4 649 077.00
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	929 641.66
013	Atténuation de charges	35 000.00
70	Produits des services	73 460.00
73	Impôts et taxes	165 000.00

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Le Recours Citoyens » accessible par le site internet. www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230412-12042023
202323-DE
Reçu le 13/04/2023

731	Fiscalité locale	2 449 000.00
74	Dotations et subventions	762 980.00
75	Autres produits gestion courante	232 120.00
76	Produits financiers	175.00
042	Opérations ordre entre sections	1700.34
Total recettes de fonctionnement		4 649 077.00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		Mesures nouvelles	Restes à réaliser	Crédits ouverts
DEPENSES				
001	Solde exécution d'inv, N-1	13 220.21	-	13 220.21
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000		10 000.00
13	Subventions d'investissements	33 909.00		33 909.00
16	Emprunts & dettes	274 000.00		274 000.00
1675	Remboursement SNI – Invest,	82 000.00		82 000.00
20	Immob. Incorp	126 378.00	20 000.00	146 378.00
2031	Frais d'étude			
204	Subventions d'équipement versées	8 000.00		8 000.00
21	Immobilisations corporelles	317 450.00	169 371.91	486 821.91
23	Immobilisations en cours	689 514.82	201 343.72	890 858.54
040	Opérations ordre transf entre sections	1 700.34		1 700.34
Total dépenses d'investissement		1 474 172.37	390 715.63	1 864 888.00
RECETTES				
001	Solde d'exécution d'invest reporté	-		-
021	Virement de la sect° de fonct,	903 550.00		903 550.00
024	Produit des cessions	140 000.00		140 000.00
040	Opérations d'ordre entre section	151 000.00		151 000.00
10	Dotations fonds divers	109 000.00		109 000.00
1068	Résultat affecté	400 000.00		400 000.00
165	Dépôt et consignation	3 000.00		3 000.00
13	Subventions d'investissement	153 187.00	5 151.00	158 338.00
16	Emprunts & dettes	0	-	0
Total recettes d'investissement		1 454 550	5 151.00	1 864 888.00

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Le projet de budget primitif 2023 – budget communal – tel qu’il est décrit dans les tableaux ci-dessus prend en compte :

- La reprise des résultats 2022 des sections de fonctionnement et d’investissement,
- La reprise des restes à réaliser en investissement 2022,

Vu l’avis conforme des commissions des « Finances, Administration Générale et Travaux » réunies le 05 avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, Madame MILLET, Messieurs BRUNEL, PIALET et MACQ par procuration votant contre, ADOPTE le Budget Primitif pour l’exercice 2023 tel qu’indiqué dans les tableaux précédents.

Le Secrétaire de séance
Angéla LAVIE



Le Maire
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : **13 AVR. 2023**
et l’affichage le : **13 AVR. 2023**

Le présent acte, à supposer qu’il fasse grief, peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d’un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par voie de recours en annulation par les « Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230412-12042023_202323-DE
Reçu le 13/04/2023